

Lettre par Procuration

Par Magnono, le 19/10/2023 à 12:14

Bonjour

Mon père est décédé en Belgique. Je peux faire les allers retours pour y aller.

Aujourd'hui nous pouvons fonctionner a distance par signature électronique du moment où les documents sont authentifiés ?

Je ne fais confiance en personne et je ne peux pas donner procuration en totalité a une personne dont je n'ai pas confiance?

Et est ce que tout ce qui mutuelle dont il y a peut être encore des frais et recevoir desremboursements comment ça se passe?

Merci pour votre retour

Cordialement

Par Marck.ESP, le 19/10/2023 à 12:58

Bienvenue

Je ne comprends pas...

[quote]

Et est ce que tout ce qui mutuelle dont il y a peut être encore des frais et recevoir desremboursements comment ça se passe?

[/quote]

Par Magnono, le 19/10/2023 à 13:35

Concernant tout ce qui peut rester comme frais ou autres ou des remboursements a recevoir

cela doit tout passe par notaire?

Par Magnono, le 20/10/2023 à 05:45

Merci et en ce qui concerne la procuration on ne signe pas une procuration alors qu'on a pas confiance donc je peux très bien le faire à distance puisqu'une loi est bien passé en 2020 sur les documents a signer a distance via yousign et en plus elle est caduque sa procuration car je pense qu'une procuration se fait par étape? Si vous pouvez juste me confirmer cela svp merci d'avance